LES VOYAGES
La Libre

EGYPTE

Découverte du GEM et Le Caire

La Libre Histoire

Du 15 au 19 février 2027



Preference

ÉGYPTE MILLÉNAIRE, DES PYRAMIDES AUX SECRETS DE L'HISTOIRE.

Tel un voyage au cœur des origines, l'Égypte se dévoile entre désert, pierre et lumière, là où les premières grandes civilisations ont laissé une empreinte encore palpable aujourd'hui. Sur le plateau de Gizeh, les pyramides dominent l'horizon depuis plus de quatre millénaires, alignées face au désert, dans le silence impressionnant du Sphinx.

À quelques kilomètres, la nécropole de Saqqarah révèle les débuts de l'architecture funéraire monumentale, entre la pyramide de Djéser, les mastabas et les premiers ensembles royaux qui ont façonné l'histoire de l'Égypte ancienne.

Dans ce prolongement du passé, le Grand Egyptian Museum rassemble les trésors de cette civilisation plurimillénaire, offrant un regard renouvelé sur les grandes dynasties pharaoniques, dont l'héritage de Toutankhamon.

Le voyage se poursuit au Musée national de la civilisation égyptienne, qui retrace l'histoire du pays dans sa continuité, avant de rejoindre la Mosquée Madrasa du Sultan Hassan et la plus grande métropole du monde arabe, la Citadelle de Saladin.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

*Les **vols directs** au départ de Bruxelles avec Egyptair*

CLIMAT

La période idéale pour visiter la capitale, avec des températures douces et agréables.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

VISITES

Visite du Grand Musée Égyptien (GEM)
Exploration de la nécropole de Saqqarah, un site hors du temps
Le Musée National de la Civilisation Egyptienne

LOGEMENT

Un hôtel 5 tout confort alliant élégance et confort - notre coup de cœur au Caire depuis de longues années !*

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-155 €) pour toute inscription avant le 10/12 soit : 2.995€ par personne





CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 15 FÉVRIER
BRUXELLES ✈ LE CAIRE

En début d'après-midi, départ de Bruxelles à destination du Caire, vol direct avec la compagnie Egyptair.

Arrivée à l'aéroport du Caire en début de soirée et transfert vers votre hôtel.

Installation, dîner et nuitée à l'**hôtel Fairmont Nile 5* (4 nuits).**

MARDI 16 FÉVRIER
GRAND EGYPTIAN MUSEUM (GEM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour le **Grand Musée Égyptien**.

Visite guidée du **GEM**, le nouveau musée du Caire.

> *Ce chef-d'œuvre architectural est posé face aux pyramides de Gizeh, à la lisière du plateau. Achevé après plus de vingt ans de travaux et un coût estimé à plus d'1 milliard d'euros, ce musée associe design contemporain, lumière naturelle et perspectives spectaculaires sur l'héritage pharaonique.*
>
> *Dès l'entrée, la statue colossale de Ramsès II accueille les visiteurs dans un atrium grandiose, véritable avant-goût à un voyage unique à travers 5 000 ans de civilisation. Le musée abrite plus de 100 000 trésors, dont la collection intégrale de Toutânkhamon, exposée pour la première fois dans son ensemble dans une aile dédiée.*
> *Grâce à des galeries ultramodernes et un parcours immersif, le GEM offre une mise en scène inédite de sculptures, sarcophages, objets royaux et pièces emblématiques de l'Égypte antique.*

Déjeuner dans un restaurant au sein du GEM.

Ensuite, continuation de la visite et de la découverte du musée.

En début de soirée, retour à votre hôtel.

Dîner et nuitée.

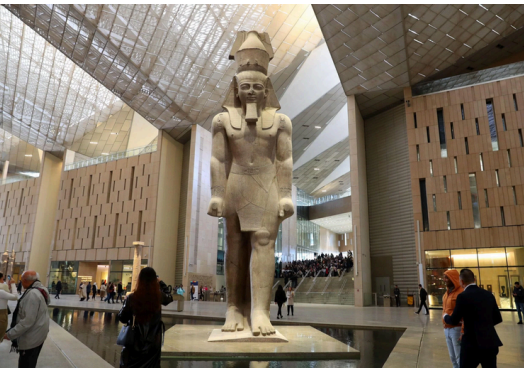



MERCREDI 17 FÉVRIER
SAQQARAH & LE PLATEAU DE GIZEH

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, découverte de la **nécropole de Saqqarah.**

> *La nécropole de Saqqarah est l'un des sites funériaires les plus anciens et les plus vastes d'Egypte. Elle servait de cimetière principal à la ville de Memphis, première capitale du royaume.*
> *On y trouve la célèbre pyramide à degré de Djéser, considérée comme la toute première pyramide de l'histoire, construite au IIIe millénaire avant J.-C. par l'architecte Imhotep.*
> *Le site abrite également de nombreuses tombes de hauts dignitaires. C'est dans le caveau du Roi Ounas que sont gravés les fameux "textes des pyramides", les plus anciens textes religieux de l'Histoire de l'Humanité..*
> *A l'écart du site se dressent les pyramides "rouge" et "rhombaïdale", ainsi appelées en raison de leurs pentes irrégulières.*

Découverte de la pyramide de **Djéser** (accès à l'intérieur non inclus) ainsi que **le tombeau de Kagemni**.

Continuation de la visite avec la découverte du **Sérapéum, sépulture souterraine dédiée au culte d'Apis**.

Déjeuner dans un restaurant local.

Dans l'après-midi, découverte du **Plateau de Gizeh**, où se dresse la septième merveille du monde.

Découverte des **trois grandes pyramides de Khéops, Khéphren et Mykérinos ainsi que le Sphinx** (accès à l'intérieur non inclus).

> *Majestueuses depuis plus de 4 500 ans, les pyramides de Khéops, Khéphren et Mykérinos dominent le plateau de Gizeh. Construites durant la IVe dynastie comme tombes royales, elles reflètent le rôle divin des pharaons et leur quête d'éternité. La plus impressionnante, la Grande Pyramide de Khéops, mesurait à l'origine 147 m de hauteur pour 230 m de côté, assemblée grâce à près de 2,3 millions de blocs de calcaire et de granite. Leurs noms proviennent directement des souverains qui les ont commandées, mais chaque ouvrage possédait aussi un nom cérémoniel chargé de symbolique, ces appellations renvoient à la dimension céleste et sacrée de leur architecture.*

> *Aux pieds des pyramides veille le Grand Sphinx, monolithe emblématique associé au pharaon Khéphren. Sculpté dans le rocher naturel, il incarne la puissance protectrice du roi. Entre les pattes du Sphinx se trouve la Stèle du Songe, érigée par Thoutmosis IV. Elle raconte le rêve où le Sphinx lui promit la royauté s'il libérait le monument du sable.*

Retour à votre hôtel.

Dîner et nuitée.









JEUDI 18 FÉVRIER
LE CAIRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, départ pour la visite du **Musée National de la Civilisation Egyptienne**.

> *Le Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC), inauguré en 2021, est installé à Fustat, au cœur du vieux Caire. Il retrace l'histoire de l'Égypte, de la Préhistoire à l'époque contemporaine, à travers une riche collection d'objets archéologiques, artistiques et ethnographiques qui témoignent de la continuité et de la diversité de la civilisation égyptienne. La visite s'achève notamment dans la galerie des momies royales, où sont présentées 22 momies de pharaons et de reines du Nouvel Empire, parmi lesquelles celles de Ramsès II et de la reine Hatchepsout. Une muséographie contemporaine et soignée offre ainsi un regard renouvelé sur les grands héritages culturels de l'Égypte.*

Dans l'après-midi, découverte de la monumentale **Mosquée Madrasa du Sultan Hassan**, chef-d'oeuvre de l'architecture mamelouke du XIVe siècle, remarquable par ses proportions majestueuses et la richesse de son décor.

> *Cette gigantesque madrasa du XIVe s. se déploie autour d'une cour centrale baignée de lumière, avec au centre le bassin d'ablutions. Le minaret à trois galeries est le plus haut du Caire avec plus de 80 m.*

Ensuite, visite de la plus grande métropole du monde arabe, **la Citadelle (Citadel of Saladin)**.

> *Dominant Le Caire depuis les hauteurs du Mokattam, la Citadelle fut édifiée au XIIe siècle par Saladin afin de fortifier la ville et d'en assurer la défense. Transformée au fil des siècles en résidence du pouvoir, elle constitue aujourd'hui un remarquable témoignage de l'histoire médiévale et ottomane de la capitale égyptienne, tout en offrant de vastes panoramas sur la ville. L'occasion de découvrir, également, la mosquée de Muhammad Ali, construite au XIXe siècle et inspirée de l'architecture ottomane. Élevée au cœur de la Citadelle, elle se distingue par sa vaste coupole centrale, ses élégants minarets et son intérieur richement orné de marbre et de lustres monumentaux.*

Retour à l'hôtel. Dîner et nuitée.

VENDREDI 19 FÉVRIER
LE CAIRE ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert à l'aéroport du Caire. Envol dans la matinée.

Arrivée à l'aéroport de Bruxelles en milieu d'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT D'EXCEPTION

FAIRMONT NILE 5* – LE CAIRE

NOMBRE DE NUITEES : 4

Situé au bord du fleuve Nil, cet hôtel vous offre une expérience luxueuse au cœur du Caire. Sa terrasse avec piscine sur le toit permet d'admirer une vue spectaculaire sur la ville, s'étendant jusqu'aux majestueuses Pyramides de Gizeh.

Les chambres sont insonorisées et décorées avec un mobilier élégant de style Art déco. Idéalement situé, l'hôtel permet un accès facile aux principaux sites historiques, aux musées et aux quartiers animés de la capitale égyptienne.

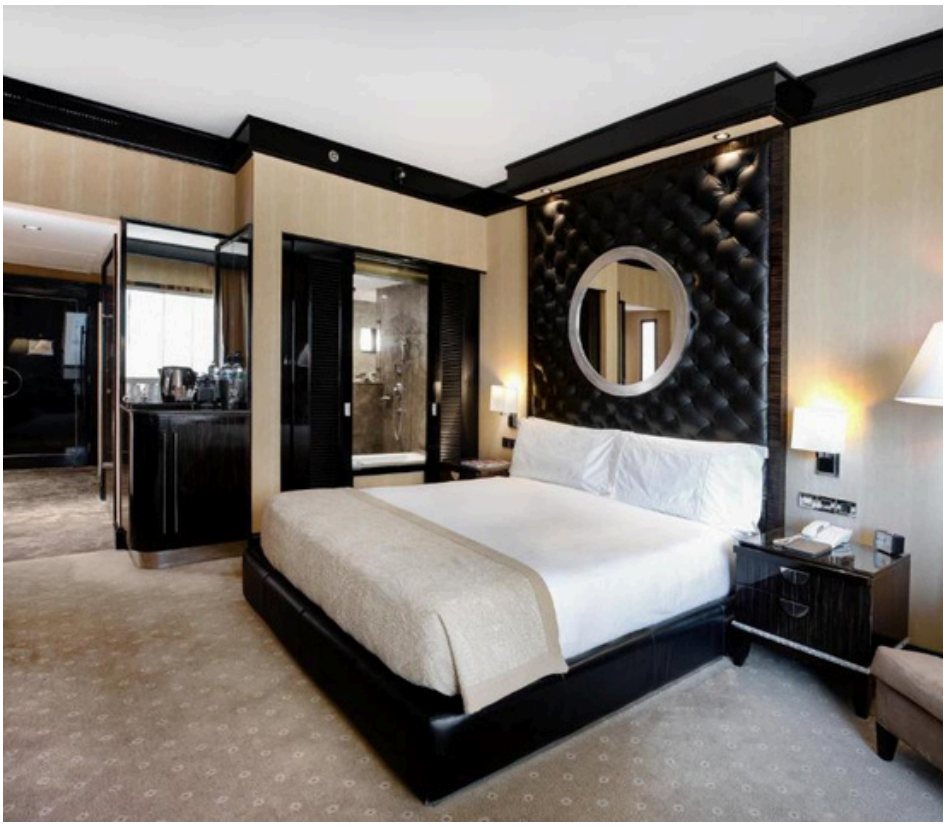









REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession **d'un passeport valable minimum six mois à l'arrivée.** Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Un visa sera également nécessaire, à partir du 1er août 2026. Le tarif du visa sera de +/- 45 USD, incluant les frais et le service en ligne. Les informations vous seront fournies en temps utiles.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez pas cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Aucune visite intérieure des pyramides n'est prévue, l'accès nécessitant de se pencher et progresser dans des espaces relativement exigus.

Attention, les visites des sites se font à pied et requièrent donc une bonne aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ **PRESTO JUSQU'AU 10/12**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**2.995 €**
☐ **A PARTIR DU 11/12**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**3.150 €**
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	**765 €**	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie régulière EGYPTAIR en classe économique
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 332 €)
- Les transferts en bus climatisé
- Le logement en chambre double et les petits déjeuners dans l'hôtel mentionné (ou similaire)
- La pension complète (hors boissons)
- Les visites, droits d'entrée et excursions prévues au programme
- Les services d'un guide local parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les accès à l'intérieur des pyramides.
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes
- Le visa d'entrée (+/- 45$ US)

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 26-11-2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

DÉCOUVERTE DU GEM & LE CAIRE

LA LIBRE HISTOIRE - DU 15 AU 19 FÉVRIER 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE_____PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 10/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995 €**

☐ **A PARTIR DU 11/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.150 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **765 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

DECOUVERTE DU GEM & LE CAIRE
LA LIBRE HISTOIRE — DU 15 AU 19 FÉVRIER 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ **JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :**

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
  Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
  Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

  *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ **JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE**

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **15 janvier 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : EGYPTE VLL - D.4124

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____ **, le** _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

***Preference* - Travel Team (Lic. A 1652)**
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018 Lic Cat A 1652

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

× **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage**
× **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes**
× **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
× **Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
! **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
! **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
! **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
! **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.